- Accueillir chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.

Charte

La bientraitance englobe tout ce qui favorise divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement

harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'une structure (établissement ou service).

> Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Environnement

de bientraitance

protection des mineurs

l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins

encadrants

Attitude éducative juste et responsable

- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Adopter et développer des attitudes et comportements responsables.

Assurer aux enfants et aux jeunes une équité

Promouvoir le sens du collectif au sein de l'équipe

Tréer des temps et des lieux de relecture pour les

Connaître, respecter et contribuer au projet

éducatif ou pastoral de la structure.

éducative afin d'exercer une responsabilité partagée.

d'accueil et de traitement.

Protection

Bienveillance

Croissance

de l'enfant

Développer leur capacité à exercer leur jugement

Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable

autres enfants et les adolescents que dans la

Favorisser le dialogue et la prise de parole

Valoriser les talents, la construction et le

développement de l'estime de soi.

et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les

- Connaître et respecter les obligations légales en matière d'accueil et de protection des mineurs.
- S'engager à les faire respecter.

critique et le respecter.

fréquentation des adultes.

- Connaître et savoir repérer les signaux d'alerte.
- Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
- Connaître les protocoles de signalement.
- Mettre à disposition les ressources existantes (119, CRIP 01 39 07 74 30).





Accueillir et respecter la parole de l'enfant

- Informer son responsable en cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance, ainsi que de toute situation délicate ou ambigüe constatée.
- Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence.
- Toute personne ayant connaissance de faits commis sur mineur a l'obligation d'alerter la justice